

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 15 février 2024, s'est réuni le 20 février 2024 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 11**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

**ABSENTS EXCUSÉS : 5**

- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Aurélia HENRIO, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée, pouvoir donné à Mme DOLLE.

**VACANT : 1**

Suite à la démission de Madame Elise ROBIC en date du 2 février 2024

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

**N°DS20240205**

**CHANTIER D'INSERTION : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'ENCADREMENT ET DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL SUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2025**

Lors du Conseil d'administration du 5 décembre 2023, un bordereau relatif au plan de financement prévisionnel de l'encadrement et de l'accompagnement socio-professionnel pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2024 a été voté.

Fin décembre 2023, le Conseil départemental a lancé l'appel à projet FSE+ pour le financement de l'Encadrement et accompagnement en ateliers et chantiers d'insertion pour les deux années 2024 et 2025. De ce fait, la délibération approuvant le plan de financement et qui sera adossée à la demande de financement doit couvrir les deux exercices. Par conséquent, il est nécessaire de proposer une nouvelle délibération relative au plan de financement pour les deux années 2024 et 2025.

Pour rappel, dans la continuité du précédent programme européen 2014-2020, le département du Morbihan gère, dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027 une « subvention globale FSE+ », sur la priorité 1 : « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus ».

Cette subvention globale autorise le cofinancement par le FSE+ des dispositifs qui visent à favoriser l'accès, le retour ou le maintien dans l'emploi durable de Morbihannais en difficulté d'insertion.

Pour les Chantiers d'insertion, les financements du FSE+ soutiennent principalement les dépenses liées à l'encadrement technique et à l'accompagnement socio-professionnel. Ils ont un taux d'intervention maximum de 55 % du coût total de ces dépenses.

Pour le Chantier d'insertion Nature et Patrimoine géré par le CCAS d'Hennebont, l'encadrement technique est réalisé par un agent titulaire du CCAS à temps complet.

L'accompagnement socioprofessionnel (16 heures par semaine) est conduit par un prestataire qui suite au nouveau marché 2024-2027 est OPTIM'ISM pour un coût annuel de 26 500 Euros.

Afin de déposer le dossier de demande de subvention au Fonds Social Européen+ au titre des années 2024 et 2025 auprès du Département du Morbihan, les plans de financement prévisionnels annuels suivants relatif à l'encadrement et à l'accompagnement socio-professionnel doivent être validés par le Conseil d'administration.

**2024**

DEPENSES		RESSOURCES	
<b>Dépenses de personnel</b>			
Encadrant technique	47 704,00	FSE+	46 934,25
Accompagnement socio-professionnel	26 500,00	DDETS	3 710,20
<b>Dépenses indirectes</b> (15 % des dépenses de personnel)	11 131,00	DEP 56 : aide au fonctionnement	29 082,00
		Autofinancement	5 608,55
<b>Coût total de l'action</b>	<b>85 335,00</b>		<b>85 335,00</b>

**2025**

DEPENSES		RESSOURCES	
<b>Dépenses de personnel</b>			
Encadrant technique	47 900,00	FSE+	47 058,00
Accompagnement socio-professionnel	26 500,00	DDETS	3 720,00
<b>Dépenses indirectes</b>	11 160,00	DEP 56 : aide au fonctionnement	29 082,00

(15 % des dépenses de personnel)			
		<b>Autofinancement</b>	5 700,00
<b>Coût total de l'action</b>	<b>85 560,00</b>		<b>85 560,00</b>

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences,

**Vu** le rapport présenté,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

→ **DE RETIRER** la délibération n°DS20231213 en date du 5 décembre 2023,

→ **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel de l'encadrement et de l'accompagnement socio-professionnel pour la demande de Fonds Social Européen+ du chantier d'insertion au titre des années 2024 et 2025,

→ **D'AUTORISER** la Présidente à effectuer les demandes de financement sur la base des plans de financement prévisionnels ci-dessus,

→ **DE DIRE QUE** les recettes seront inscrites au Budget principal 2024 et au Budget principal 2025 du CCAS aux comptes 74718, 7473 et 7478 à la fonction 444 de la nouvelle nomenclature M57.

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)